

24 déc 2010 -11:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 décembre 2010

## Emploi

### Emploi dans les secteurs horticole et agricole

#### Emploi dans les secteurs horticole et agricole

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à simplifier les modalités administratives qui doivent être respectées par les employeurs occupant des travailleurs occasionnels dans les secteurs de l'agriculture et de l'horticulture. Le projet, proposé par la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet et la ministre des Affaires sociales Laurette Onkelinx, adapte également une disposition relative à l'occupation des travailleurs occasionnels dans le secteur de la culture du champignon.

Il s'agit de la deuxième phase d'un paquet global de mesures reprises dans différents accords conclus entre les partenaires sociaux des secteurs horticole et agricole (\*).

(\*) accord interprofessionnel 2007-2008, avis du 17 décembre 2008 des partenaires sociaux du Comité paritaire n° 145, confirmé par l'avis n° 1681 du 1er avril 2009 du Conseil national du travail et l'avis 1.681 du 11 février 2010 concernant le travail saisonnier et occasionnel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première  
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>